

KAIRA LOORO CONCOURS D'ARCHITECTURE

CENTRE DE MATERNITE

DANS UNE ZONE RURALE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

1er PRIX

5,000€

STAGE

CONSTRUCTION

PRIX DE STAGE

KENGO KUMA AND ASSOCIATES

BENEDETTA TAGLIABUE EMBT ARCHITECTS

SBGA BLENGINI GHIRARDELLI

JURY

KENGO KUMA

BENEDETTA TAGLIABUE

MARIO CUCINELLA

AGOSTINO GHIRARDELLI

URKO SANCHEZ

TOSIN OSHINOWO

EMMANUELLE MOUREAUX

RAUL PANTALEO

DRISS KETTANI

MOHAMED AMINE SIANA

SAAD EL KABBAJ

WWW.KAIRALOORO.COM



CENTRE DE MATERNITÉ

Introduction	3
Encadrement du projet	4
La maternité	9
Le projet	14
Les Prix	17
Jury	18
Inscription	22
Calendrier	22
Les documents à soumettre	23
Critère d'évaluation	24
FAQ	24
Le concours Kaira Looro	25
Balouo Salo	27
Règlement	30
Les partenaires	34



INTRODUCTION

La grossesse et l'accouchement constituent un enjeu crucial dans la vie des femmes en Afrique subsaharienne. Chaque année, plus de 200 000 d'entre elles perdent la vie faute de soins de base. La mort de tant de personnes et la présence de plus d'un million d'orphelins chaque année sont souvent le résultat de complications qui pourraient être évitées ou traitées avec des soins médicaux de base.

En Afrique, une femme sur 16 risque de mourir en donnant naissance à une nouvelle vie. À l'inverse, ce risque ne concerne qu'une femme

sur 35 000 dans d'autres parties du monde, grâce aux soins prénataux et au suivi de spécialistes pendant l'accouchement.

Notre recherche porte sur un projet de « centre de maternité » où les femmes peuvent se sentir en sécurité, recevoir des soins médicaux essentiels, bénéficier de conditions sanitaires optimales et être assistées par un personnel médical qualifié.

LA MATERNITÉ

Un centre de maternité est une infrastructure indispensable à la santé mère-enfant dans les zones en voie de développement où les enjeux sociaux, politiques, environnementaux et économiques empêchent l'accès aux soins de santé. En Afrique subsaharienne, plus de 200 000 femmes perdent la vie chaque année pendant la grossesse et l'accouchement, faute d'infrastructures sanitaires, de personnel médical et de conditions d'hygiène et sanitaires adéquates.

Dans les zones rurales, chaque femme doit en moyenne parcourir plus de 50 kilomètres pour se rendre à l'hôpital, mais le coût du transport et des soins médicaux est souvent excessif pour une famille moyenne. Par ailleurs, le manque d'éducation, qui touche plus de 60 % des femmes, les empêche d'acquérir des connaissances sur les bonnes pratiques d'hygiène et les risques liés aux grossesses précoces et aux accouchements non assistés.

Ces problématiques poussent six femmes sur dix à choisir l'accouchement traditionnel à domicile, exposant ainsi les mères et les bébés à de nombreux risques sanitaires tels que les infections dues à l'utilisation d'instruments non stérilisés, les hémorragies et les lésions fœtales qui peuvent causer des dommages irréversibles ou encore la mort du nourrisson.

Soucieuse d'améliorer les soins maternels et néonataux en Afrique et dans le monde entier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) four-

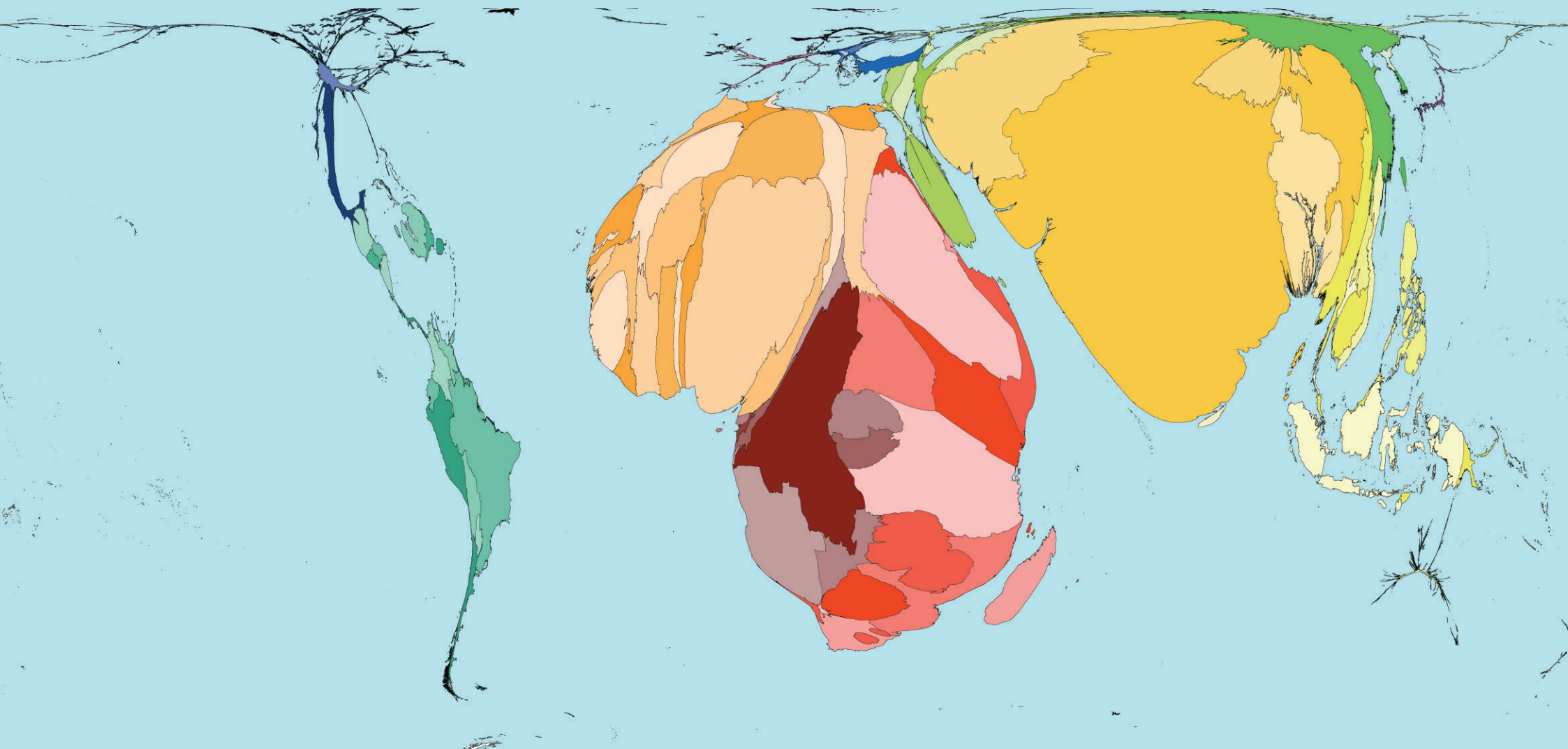
nit des lignes directrices précieuses. On retrouve parmi ses principales recommandations : promouvoir l'accès aux soins de santé et aux services d'urgence, réduire la mortalité maternelle et néonatale par la surveillance, encourager l'accouchement dans un environnement hygiénique, supprimer les pratiques néfastes pendant l'accouchement et pousser les femmes à allaiter au cours des six premiers mois de la vie.


La création de centres de maternité pourrait ainsi garantir des conditions hygiéniques et sanitaires adéquates pour les femmes, réduire la mortalité et protéger le droit aux soins médicaux.

Sources :
OMS, UNICEF, Africa Union, Emergency.

Aperçu global

La carte montre que les taux de mortalité maternelle les plus élevés se trouvent en Asie du Sud et dans les territoires africains. Les taux les plus bas se trouvent toutefois en Europe occidentale et au Japon. Le taux de mortalité maternelle le plus élevé se situe en Sierra Leone, où 2 mères meurent pour 100 naissances. Au niveau mondial, la moyenne est de 401 décès maternels pour 100 000 naissances.



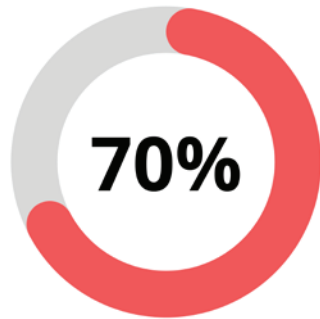
A close-up photograph of a woman sitting on a white cloth with a black bag. She is wearing a purple dress with large yellow and orange floral patterns. The text is overlaid on the right side of the image.

**65% DES FEMMES
EN MILIEU RURAL ACCOUCHE
SANS PERSONNEL DE SANTÉ
ET DANS DES CONDITIONS
D'HYGIÈNE INADÉQUAT**





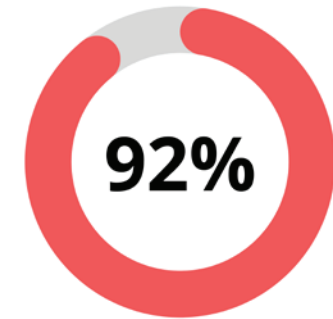
Dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne



Le 70% des femmes ne le font pas effectue des consultations médicales jusqu'à quelques jours avant travail.



35% des femmes ne le sont pas consciente des risques pour la santé associés aux accouchements non assistés.



92% des femmes continuent de faire le ménage pendant et après la grossesse.

ENCADREMENT

Contexte national

Le projet de la Maternité devra être pensé pour les zones rurales du sud du Sénégal. Ce pays d'Afrique subsaharienne occidentale est bordé par l'océan Atlantique, la Mauritanie, le Mali, la Gambie et la Guinée. La population du pays est de presque 18 millions de personnes, concentrée principalement dans les grands centres urbains et dans la capitale, Dakar. Le territoire, pour la plupart plat, s'étend sur environ 200 000 km², sur la gauche hydrographique du fleuve du même nom et sur les bassins hydrographiques de quelques fleuves plus petits, tels que le Gambie et le Casamance au Sud, où se développent les lagunes.

Le territoire s'étend également dans ce qu'on appelle le « Sahel » : la zone de transition entre les régions arides du Sahara et celles humides de l'Afrique guinéenne.

La population se concentre là où les conditions environnementales sont les meilleures, le long de la bande côtière et dans l'arrière-pays immédiat. Alors qu'en région centrale, majoritairement aride et semi-aride, la population est plus éparse, avec une concentration le long des fleuves où l'accès à l'eau est plus important.

La capitale compte environ 2,6 millions d'habitants et contient une grande partie de la population urbaine du pays. Les autres centres urbains d'importance nationale ont une population moins grande (100 000 - 200 000 habitants). La population sénégalaise comprend

de nombreux groupes ethniques avec une majorité de Wolofs, environ 43 %. On retrouve d'autres groupes ethniques très répandus tels que les Sérères, les Peuls, les Malinkés, les Manjaques, les Mancagnes, les Diolas et les Balantes. Le sud du pays abrite une grande variété de cultures alors qu'au Nord, on retrouve principalement les Wolofs et les Sérères. Le Wolof est la langue la plus parlée, bien que le français soit la langue officielle.

En ce qui concerne la religion, environ 95 % de la population est musulmane sunnite, 4 % chrétienne et 1 % animiste.

Le climat est tropical, avec une longue saison hivernale sèche et une saison estivale humide dont la durée augmente du Nord (environ 3 mois) au Sud (6 à 7 mois). D'un point de vue géomorphologique, le pays a un sol majoritairement latéritique-sableux alors qu'à proximité des vallées fluviales, le sol est argilo-sableux et argilo-limoneux. On cultive le riz dans ces régions.

La saison sèche (de décembre à avril) est dominée par un vent chaud et sec, appelé l'harmattan. Les précipitations annuelles peuvent varier considérablement entre le nord et le sud (600 mm à Dakar, contre 1 200 mm au sud). Les températures les plus élevées sont enregistrées à l'intérieur des terres où l'on peut atteindre les 48° C à Tambacounda. Dans les autres régions, les températures moyennes varient entre 18° C et 40° C en fonction de la saison. Au nord, le climat est désertique et chaud, au centre, on retrouve un climat semi-aride chaud et au sud, le climat est tropical.

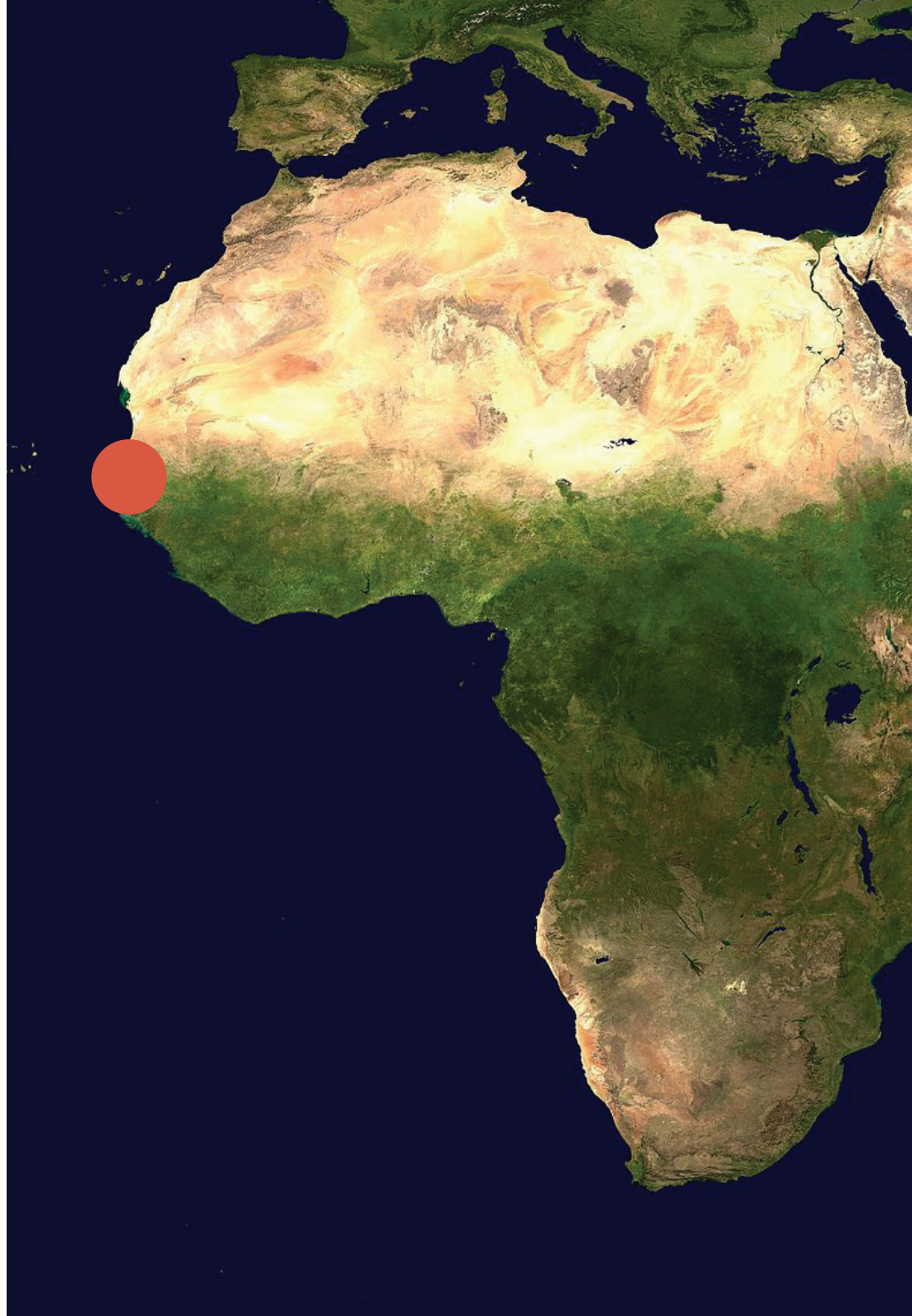
Sur le plan économique, le Sénégal apparaît comme l'une des nations les moins fragiles d'Afrique, avec un bon niveau de développement des secteurs de l'industrie et des services, toutefois principalement concentrés autour de la capitale. L'agriculture, quant à elle, est le principal secteur, puisqu'il emploie la majorité de la population, notamment dans les zones rurales où le taux d'urbanisation est inférieur à 10 %.

Le sud du Sénégal

Le sud, outre l'enclave de Gambie, est appelé Casamance, en raison du fleuve du même nom et se divise en trois régions administratives : Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, pour un total de 1,5 million d'habitants environ.

C'est l'une des zones les moins développées du pays, avec un taux moyen d'urbanisation dans les zones rurales de 8 % et un taux de pauvreté moyenne d'environ 90 %. Cette zone essentiellement agricole et les villages ruraux comptent en moyenne 1 500 habitants. Les principaux chefs-lieux comptent 200 000 habitants à Ziguinchor, 65 000 à Kolda et 30 000 à Sédhiou.

Dans les zones rurales de Casamance, la qualité de vie fait partie des plus mauvaises du pays, à cause du manque de développement, de l'absence de ressources et d'infrastructures et des changements climatiques qui ont de lourdes conséquences sur les activités agro-pastorales, principales sources d'autosuffisance. Ici, la pauvreté atteint des sommets, avec 97 % de la population touchée. 88 % des familles n'ont pas accès à l'eau potable, 60 % de la population vit dans des logements sans électricité, 98 % des logements n'ont pas de système d'égouts et 60 % des enfants arrêtent l'école avant le lycée.

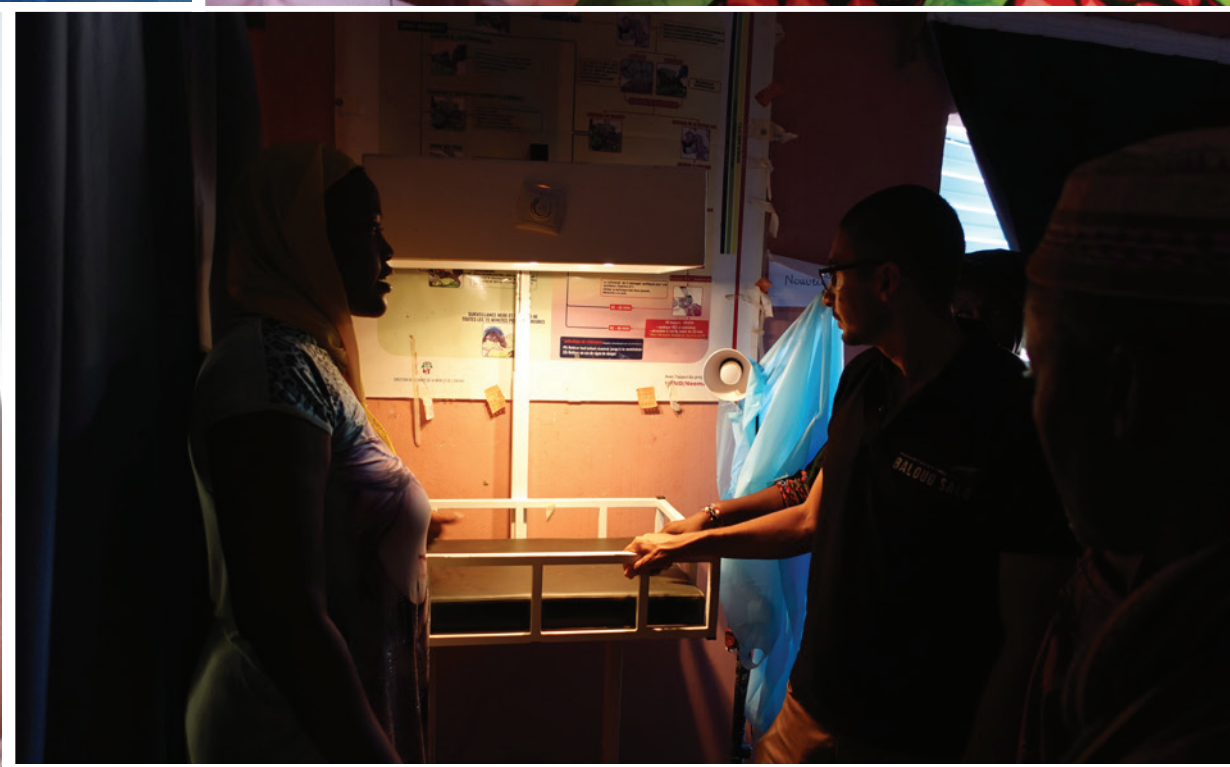




Maternity center in South of Senegal



Delivery room





LE PROJET

L'objectif du concours est de sélectionner un projet architectural pour un centre de maternité apportant des soins médicaux tout au long de la grossesse. La recherche porte sur un modèle innovant, un lieu emblématique, chaleureux et professionnel où chaque femme peut se sentir en sécurité.

L'architecture doit être conçue comme une intervention humanitaire et pour l'autoconstruction (sans personnel qualifié ou entreprises de construction), avec la participation directe de la communauté locale, sans utilisation de moyens lourds, avec des technologies durables et des matériaux locaux.

Le projet devra comporter au moins les zones suivantes, qui peuvent être développées en un ou plusieurs ensembles architecturaux selon la vision du concepteur :

1. **Une réception et une salle d'attente** : Un espace accueillant pour les patientes et les proches.
2. **Un espace réservé au personnel de santé** : Un espace réservé au personnel médical (environ cinq personnes) pour enregistrer les cas, prendre des décisions, suivre les grossesses, stériliser les instruments médicaux et stocker le matériel médical. Il convient d'intégrer également des toilettes et des vestiaires pour le personnel.
3. **Espace visites médicales et consultations** : Une salle destinée aux examens et aux consultations médicales.
4. **Espace d'hospitalisation** : Un espace pour surveiller les femmes pen-

dant les premiers stades du travail et les préparer à être transférées en salle d'accouchement, et un espace de récupération post-partum, avec tout l'équipement pour les soins aux nouveau-nés et aux mères, des lits, des coussins chauffants, des toilettes et des douches. (Maximum huit lits)

5. **Espace de travail et d'accouchement** : Un espace d'accouchement équipé des meilleures conditions d'hygiène et d'éclairage.

6. **Salle d'opération pour la césarienne** : Une salle d'opération stérile à utiliser en cas de complications ou d'interventions chirurgicales.

7. **Espace d'observation néonatale** : Un espace dédié à la surveillance des nouveau-nés après la naissance, en cas de complications ou de prématurité.

Tous ces espaces doivent être conçus pour assurer des conditions d'hygiène et sanitaires optimales, garantissant le confort et la sécurité des femmes enceintes et des nouveau-nés, ainsi que du personnel de santé.

L'architecture devra respecter les caractéristiques suivantes :

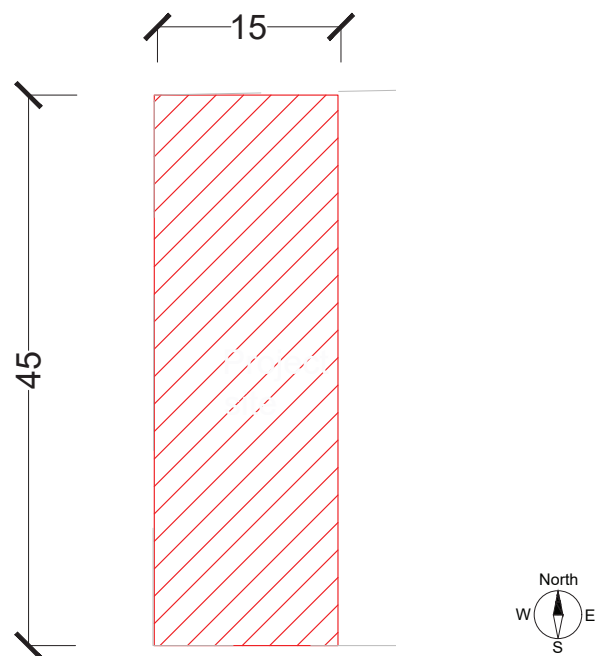
- Surface intérieure maximale : 350 mètres carrés (murs et couloirs compris) ;
- Être de plain-pied uniquement (ground floor). Par conséquent, ne pas présenter d'étages ;
- Avoir un coût total des matériaux de construction (par exemple, ter-

re, ciment, bois, etc.) ne dépassant pas 70 000 € ;

- La conception des installations électriques et hydrauliques, du mobilier, des espaces environnants et du mobilier urbain n'est pas requise ;
- L'encadrement territorial n'est pas requis ;
- L'évaluation des coûts de main-d'œuvre et d'équipement n'est pas requise.

Les participants inscrits recevront les documents supplémentaires suivants :

- Taille et orientation du terrain ;
- Fiches, prix et photos des quelques matériaux locaux ;
- Photos de la maternité dans les zones rurales,

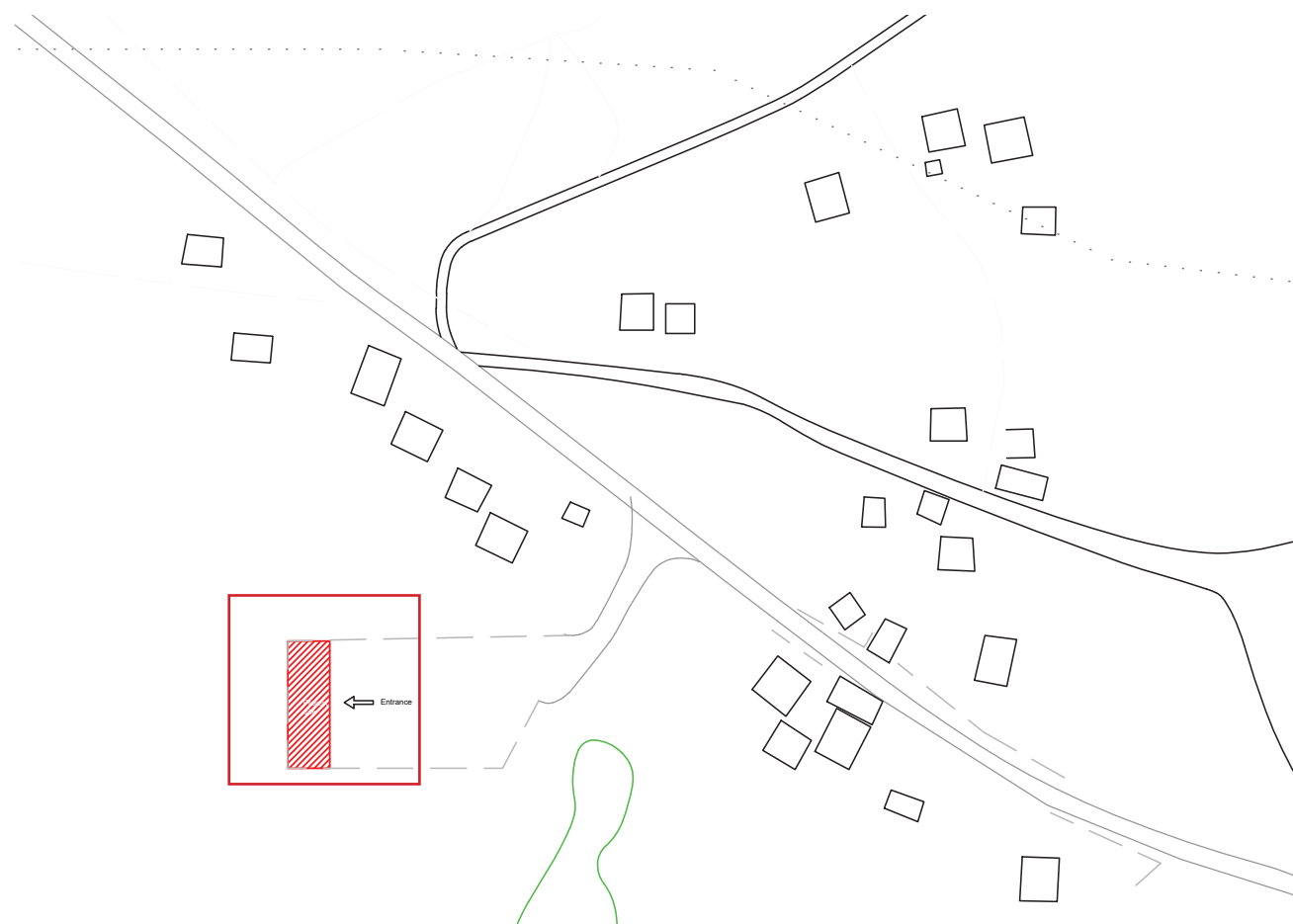


- Modèles des documents à soumettre.

Le terrain

Le projet peut être développé dans n'importe quel village rural du sud du Sénégal, au choix du candidat, sur un terrain de 45 mètres de long sur 15 mètres de large, avec un accès uniquement dans la longueur, à l'est.

Dans l'image ci-dessous, un exemple de terrain avec trois côtés fermés et un côté ouvert (le côté nord), dans un village non identifié du sud du pays.





Indoor of a classroom in senegalese rural school

I PREMI

1er PRIX

5.000 € + Construction + Stage chez KKAA

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

2ème PRIX

2.000 € + Stage chez EMBT

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

3ème PRIX

1000 € + Stage chez SBGA / Urko Sanchez

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

2 MENTIONS HONORABLES

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

5 MENTIONS SPÉCIALES

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

20 FINALISTES + 20 TOP 50

Publication du volume officiel

Certificat

PRIX INTERNSHIP CHEZ



Tous les projets récompensés recevront un certificat numérique et seront publiés dans le livre officiel du concours, présenté et discuté dans les institutions et autorités nationales et internationales ; transmis aux magazines et aux portails d'architecture ; exposés dans des événements, des foires et des séminaires. Les modalités de décaissement des prix sont définies dans le règlement.

JURY



Kengo Kuma

Kengo Kuma & Associates
Japon

Kengo Kuma est né en 1954. Il a fondé Kengo Kuma & Associates (KCAA) en 1990. Professeur émérite à l'Université de Tokyo après avoir enseigné à l'Université Keio et à l'Université de Tokyo. Des projets KCAA sont actuellement en cours dans plus de 30 pays. Il est considéré comme l'un des architectes contemporains les plus influents, universellement reconnu pour son approche durable et dédié au respect de l'environnement et de la tradition.



Benedetta Tagliabue

Benedetta Tagliabue – EMBT Architects
Espagne

Benedetta Tagliabue a étudié l'architecture à l'Institut d'architecture de Venise (IUAV) et est actuellement directrice du cabinet d'architecture international Miralles Tagliabue EMBT, fondé en 1994 en collaboration avec Enric Miralles, basé à Barcelone, Shanghai et Paris. Parmi ses projets les plus importants figurent le Parlement écossais à Édimbourg, le Diagonal MarPark, le marché de Santa Caterina à Barcelone.



Mario Cucinella

Mario Cucinella Architects
Italie

Mario Cucinella est né à Palerme en 1960 et est diplômé en architecture de l'Université de Gênes en 1986. En 1992, à Paris, il fonde MCA – Mario Cucinella Architects, un cabinet d'architecture et de design qui possède aujourd'hui des bureaux à Bologne et Milan, et de dont il est également le directeur créatif. En 2015, il fonde SOS – School of Sustainability.

JURY



Agostino Ghirardelli

SBGA | Blengini Ghirardelli
Italie

Agostino Ghirardelli est diplômé en architecture de l'Université de Gênes en 1999. Il a collaboré et a été partenaire de plusieurs cabinets internationaux, a travaillé à New York et à Paris et a supervisé des chantiers de construction dans le monde entier. Elle gère des projets complexes d'urbanisme et de régénération. En tant que l'un des membres fondateurs de la SBGA, Blengini Ghirardelli est souvent invité à des conférences et ateliers nationaux et internationaux.



Raul Pantaleo

TAM Associati
Italy

Raoul Pantaleo s'occupe de la pratique de la communication sociale et de la conception graphique pour diverses administrations publiques et organisations à but non lucratif. Raul Pantaleo est l'un des co-fondateurs du « studio TAMassociati », un studio spécialisé dans les projets à vocation sociale dans des domaines critiques. Parmi les principales récompenses reçues : le LafargeHolcim Awards Acknowledgment (2017), le Aga Khan Award (2013), le Zumtobel Group Award (2014).



Tosin Oshinowo

Oshinowo Studio
Nigeria

Tosin Oshinowo est un architecte et designer nigérian basé à Lagos, connu pour ses vastes espaces résidentiels et commerciaux et sa vision des approches socialement adaptées de la planification urbaine. Enraciné dans un profond respect pour la culture et l'histoire yoruba et issu d'un contexte distinctement africain. Elle est également commissaire de la Triennale d'architecture de Sharjah 2023.

JURY



Emmanuelle Moureaux

Emmanuelle Moureaux Architecture
Japon

Emmanuelle Moureaux est une architecte et artiste française vivant à Tokyo. Elle est la fondatrice et directrice de « emmanuelle moureaux architecture + design » à Tokyo. Professeur associé à l'Université d'art et de design de Tohoku depuis 2008, le laboratoire d'Emmanuelle explore les possibilités de la couleur à travers un projet qu'elle a appelé 100 colors lab.



Urko Sanchez

Urko Sanchez Architects
Espagne

Urko Sanchez Architects est un cabinet d'architecture boutique primé basé au Kenya et en Espagne, réputé pour l'excellence de son design. Les projets varient en taille, en complexité et en fonction. Dans tous les cas, cependant, l'accent est mis sur le client et le contexte, avec une approche sur mesure pour chaque projet unique. Les projets commerciaux comprennent, entre autres, des hôtels, des immeubles de bureaux, des espaces industriels et des développements résidentiels.



Mohamed Amine Siana

Maroc

Né en 1979 à Casablanca, Mohamed Amine SIANA est diplômé de l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat au Maroc en 2004. Il a collaboré avec plusieurs architectes depuis 2000 et a eu quelques expériences à l'étranger avant d'ouvrir son propre studio à Casablanca en 2005. Il travaille dans différents types de projets : intérieur, logement, sanitaire, design. Il enseigne actuellement à l'Université UIR de Rabat.

JURY



Saad El Kabbaj

Maroc

Né en 1978 à Casablanca, Saad El Kabbaj a étudié à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, au Maroc, dont il sort diplômé en 2003. Au cours de ses études il a eu quelques expériences à l'étranger (Grèce, Tunisie et Egypte). Il a ouvert son studio à Casablanca en 2005 et travaille sur un large éventail de projets. Il enseigne actuellement à l'Université UIR de Rabat.



Driss Kettani

Maroc

Né en 1978 à Fès, Driss Kettani étudie à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat au Maroc, dont il sort diplômé en 2003. Il passe son enfance en Côte d'Ivoire avant de venir au Maroc en 1996. Après quelques collaborations, il ouvre son studio à Casablanca en 2005, travaillant sur des projets de logements, de bureaux et de design. Il enseigne actuellement à l'Université Mohammed VI Polytechnique.

INSCRIPTION

Les participants peuvent s'inscrire individuellement ou en équipe de 5 personnes maximum. Au moins un des membres doit avoir moins de 35 ans (au moment de l'inscription). Les frais d'inscription dépendent du moment où l'inscription est effectuée, comme indiqué ci-dessous :

Inscription anticipée : 60 €/équipe

Inscription normale : 90 €/équipe

Inscription tardive : 120 €/équipe

Le processus d'inscription est présenté ci-dessous :

1. rendez-vous sur l'espace « inscription » sur le site du concours ;
2. remplissez les champs obligatoires, inscrivez l'équipe et réglez les frais de participation par carte de crédit ou de débit, ou PayPal ;
3. à la fin du processus d'inscription, le chef d'équipe recevra un courriel d'inscription réussie contenant le code d'identification de l'équipe qui est à utiliser pour participer au concours, les téléchargements, et le lien pour télécharger le projet avant la date limite.

Instructions : si vous ne recevez pas de courriel de confirmation dans un délai de 2 jours suivant l'inscription, vérifiez vos courriers indésirables et vérifiez que l'adresse électronique info@kairalooro.com ne figure pas dans vos adresses bloquées ou vos courriers indésirables. Nous vous conseillons de vous inscrire et d'envoyer vos projets suffisamment tôt. En vous inscrivant, vous confirmez avoir accepté le règlement du concours.

CALENDRIER ET DÉLAIS

Inscription

Inscription « anticipée » du 12/01/2024 au 29/02/2024 (23 h 59 UTC+0)

Inscription « normale » du 01/03/2024 au 8/04/2024 (23 h 59 UTC+0)

Inscription « tardive » du 9/04/2024 au 14/05/2024 (23 h 59 UTC+0)

Date limite de soumission du projet | 11/06/2024 (23 h 59 UTC + 0)

Évaluation du jury | du 23/06/2024 au 29/06/2024

Publication des résultats | 9/07/2024

Remarques :

Le fait que l'inscription puisse être « anticipée », « normale » ou « tardive » n'a aucun impact sur la date de livraison du projet, qui est non modifiable.

Allez sur le site www.kairalooro.com pour accéder au formulaire d'inscription

LES DOCUMENTS À SOUMETTRE

Tous les participants doivent envoyer leurs propositions avec les documents suivants :

• **n. 1 tableau A1** : le projet doit être présenté et illustré avec un texte et des images.

Caractéristiques : dimensions de 841 x 594 mm (A1), format PDF, 300 ppp, taille maximale 30 Mo, en anglais, format paysage.

Nom du fichier : A1_TeamID

Voici ce qui doit apparaître dans le tableau :

- a. concept du projet ;
- b. dessins graphiques (plans, sections, brochures, plans de construction), échelle et type suffisants pour décrire le projet ;
- c. vues 3D (rendus, croquis, ou photos de modèles).

• **n. 1 rapport** : un document texte (en anglais) contenant une description écrite du projet.

Caractéristiques : anglais uniquement, A4 au format PDF. L'utilisation d'images dans le rapport n'est pas autorisée.

Nom du fichier : A4_TeamID

Voici ce que doit résumer le rapport :

- a. Concept du projet (600 mots maximum)
- b. Matériaux utilisés (300 mots maximum)
- c. Processus d'assemblage/de construction (300 mots maximum)

d. Estimation du coût des matériaux (tableau)

• **n. 1 couverture** : une image (rendu, croquis, ou photo du modèle) sans texte, à utiliser en tant que couverture du projet. L'utilisation de texte sur la couverture n'est pas autorisée.

Caractéristiques : format JPG, dimensions 1920 x 1080 pixels, 300 ppp, format paysage, taille maximale 10 Mo, aucun texte.

Nom du fichier : Cover_TeamID

Le Team ID et les modèles (A1, couverture, rapport) seront envoyés par courriel au chef d'équipe après confirmation de l'inscription. Les textes doivent uniquement être rédigés en anglais. Tous les projets doivent être fournis aux formats demandés. Le Team ID ne doit figurer sur aucun projet sous peine d'exclusion. Le Team ID reçu après l'inscription doit exclusivement être utilisé pour nommer les fichiers (A1, couverture, rapport), comme indiqué ci-dessus. Les projets envoyés dans des formats autres que ceux demandés seront exclus (motifs d'exclusion).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués par le jury qui tiendra compte des paramètres suivants :

1) Qualité architecturale

Originalité et innovation du processus de conception pouvant en plus mener à une conception architecturale répondant aux besoins fonctionnels, sociaux et formels stipulés dans le projet.

2) Construction et matériaux

Le choix d'une technologie de construction et de matériaux de construction durables et respectueux de l'environnement pour un modèle architectural pouvant également être auto-construit, et ce, avec des ressources locales.

3) Flexibilité et intégration dans l'environnement

La capacité de la conception architecturale à s'adapter aux différentes activités présentées dans le projet et à s'intégrer dans son contexte social et environnemental.

Les mentions ne sont pas cumulables. Des mentions seront attribuées aux projets n'occupant aucune des trois premières places et ayant reçu le plus grand nombre de mentions de la part du jury. Les mentions honorables sont sélectionnées par l'association et/ou le présid-

ent du jury.

Les projets en compétition pourront, avant d'être présentés devant le jury, être présélectionnés par l'association ou par une commission appropriée sur la base des critères d'évaluation, du respect des exigences du concours, de la faisabilité technique et économique, de l'originalité de la proposition, de la clarté de la présentation, de la compatibilité avec le thème du concours et de la qualité architecturale de la proposition de conception.

FAQ

Le site Internet du concours offre des réponses aux questions fréquentes. Les participants pourront demander de plus amples informations pendant toute la durée du concours et avant la date limite à l'adresse électronique suivante : info@kairalooro.com.

Les réponses seront publiées exclusivement en anglais dans la section « FAQ ». Les questions similaires à celles déjà présentées sur le site n'obtiendront pas de réponse.

LE CONCOURS KAIRA LOORO

Kaira Looro est un événement architectural à but non lucratif, organisé par l'association humanitaire Balouo Salo, qui s'adresse principalement aux étudiants et jeunes architectes, ingénieurs ou designers. Le nom du concours est tiré du mandingue. Les Mandingues sont une ethnie présente dans tout le Sénégal, en Gambie, en Guinée et au Mali. Son nom signifie « construire la paix » ou « architecture pour la paix » ; autrement dit, c'est une approche visant à construire un environnement favorable où règne la paix.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser la communauté internationale aux sujets humanitaires, tout en collectant des fonds pour construire des projets caritatifs auxquels sont reversés les bénéfices.

L'objectif du concours est également d'offrir une visibilité internationale et des opportunités de développement professionnel à de jeunes architectes talentueux.

Le concours favorise une approche durable et encourage la recherche d'une architecture capable d'apporter une réponse concrète au changement climatique et aux crises humanitaires.

Le projet gagnant sera évalué et, s'il y a lieu, construit en tant que projet caritatif par l'association Balouo Salo, qui vérifiera sa faisabilité technologique, humanitaire et économique dans le contexte du bénéficiaire. L'organisation pourra alors se réserver le droit de modifier la conception pour la rendre plus viable en impliquant les gagnants, et en reconnaissant, dans tous les cas, que les membres de l'équipe sont les créateurs du concept architectural. Lorsque la con-

ception ne répondra pas aux critères de l'association, cette dernière pourra utiliser un autre projet récompensé.

La construction sera cofinancée par les bénéfices du concours qui proviennent des frais d'inscription et qui sont donc un don de charité. Tous les projets récompensés sont considérés comme des dons à l'organisation Balouo Salo, qui peut également les construire, les partager et les donner à d'autres associations, institutions partenaires et ministères engagés en faveur du développement des communautés rurales en Afrique.

Il s'agit d'un concours à but non lucratif et la totalité des bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.

Images:

Winning project of 2023's edition - Primary School

Winning project of 2022's edition - Women House

Winning project of 2021's edition - Children House



BALOUO SALO

Balouo Salo est une organisation caritative indépendante dont l'objectif est de résoudre les urgences sociales, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées dans les pays en développement et de sensibiliser la communauté internationale aux questions d'urgence, de changement climatique et des droits de l'Homme. Les mots « Balouo Salo » proviennent de la langue mandingue, l'ethnie majoritaire dans la zone d'intervention de l'organisation, et ont été choisis par le chef de village d'une localité du sud du Sénégal. Ils signifient « un pont pour la vie ».

Parmi les principales actions humanitaires de l'organisation, on retrouve :

- favoriser l'accès à l'eau potable en construisant des infrastructures telles que des barrages, des puits et des forages équipés de stations d'épuration qui fournissent gratuitement de l'eau purifiée afin de limiter les risques sanitaires ;
- améliorer la santé publique en construisant des installations, des infrastructures et en faisant don de matériel médical, ainsi qu'en formant le personnel de santé et la communauté ;
- protéger le droit à l'éducation par des projets qui améliorent le système scolaire en construisant ou en rénovant des écoles, en formant les étudiants et le personnel enseignant, et en faisant don de matériels et fournitures scolaires ;
- mener des actions de communication et de formation sur les droi-

ts de l'Homme, la lutte contre les discriminations et les inégalités, en cherchant à créer une société fondée sur la justice et l'égalité des droits ;

- impliquer les communautés locales et internationales dans les activités et les projets au moyen de conférences et de séminaires, mais aussi pendant les opérations de construction, afin de créer une prise de conscience et une responsabilité sociale.

Tous les projets de Balouo Salo sont développés et mis en œuvre avec l'implication directe de la communauté bénéficiaire, afin d'atteindre l'objectif ultime d'autosuffisance, et sont entièrement financés par des dons privés et des événements de collecte de fonds, notamment « Kaira Looro ».

Images:
Les projets humanitaires de Balouo Salo - www.balouosaloo.com





REGLEMENT

1. Conditions de participation

1.1. Ce concours intitulé « Kaira Looro » est une collecte de fonds organisée par l'association « Balouo Salo » pour soutenir ses projets humanitaires.

1.2. Le concours est ouvert à toute personne souhaitant s'inscrire.

1.3. Ce concours est un « concours d'idées » et n'est pas considéré comme un prix conformément à l'article 6 du décret présidentiel 430/2001.

1.4. Chaque participant doit avoir entre 18 et 35 ans au moment de l'inscription, sur vérification d'une pièce d'identité en cours de validité.

1.5. Les données personnelles de tous les participants seront traitées exclusivement aux fins des activités liées à cet appel à concours conformément au décret législatif n° 196/03. Tout refus de traitement de ces données personnelles entraîne l'impossibilité de participer à cet appel à concours.

1.6. L'association « Balouo Salo », conformément à la législation en vigueur sur la vie privée, est autorisée à vérifier les données fournies par les participants en demandant la copie d'une pièce d'identité.

1.7. Les participants sont seuls responsables de la véracité et de l'exactitude des données fournies. L'association « Balouo Salo » décline toute

¹. En vertu de l'article 6 lettre a) du décret présidentiel italien n° 430/2001, le « Concours Kaira Looro » n'est pas considéré comme un prix étant donné que l'objectif est de présenter des projets et des études de nature commerciale ou industrielle pour lesquels la remise d'un prix à l'auteur de l'œuvre choisie sert à reconnaître les activités et les travaux réalisés ainsi que son engagement, mais sert également d'encouragement dans l'intérêt général.

responsabilité à cet égard.

1.8. L'annonce et le règlement sont pleinement acceptés par tous les participants au concours au moment de leur inscription.

1.9. Le lieu de juridiction compétent en cas de litige est Catane, en Italie.

2. Modalités de participation

2.1. Pour participer au concours « Kaira Looro », il est possible de s'inscrire de manière individuelle ou en équipe.

2.2. En cas de participation en équipe, un maximum de 5 participants est autorisé et au moins un des membres doit avoir moins de 35 ans au moment de l'inscription. Le chef choisi par l'équipe est la seule personne autorisée à interagir avec les organisateurs du concours « Kaira Looro », sauf si, en cas de besoin, cette tâche doit être attribuée à un autre participant.

2.3. Une fois l'équipe inscrite, sa composition ne peut pas être modifiée, sauf en cas de problèmes de santé avérés.

2.4. Les participants au concours peuvent utiliser le matériel mis à disposition par l'association « Balouo Salo » exclusivement pour développer leur projet, sauf sur demande et autorisation préalable de l'association « Balouo Salo ».

2.5. Les participants ont l'interdiction de diffuser du matériel en rapport avec leur projet avant publication de la liste des gagnants.

2.6. En acceptant ce règlement, les participants s'engagent à faire preuve de loyauté et d'équité envers les autres participants ainsi qu'envers l'association « Balouo Salo ».

2.7. En participant au concours, les candidats s'interdisent tous propos ou comportements racistes et/ou discriminatoires envers les autres

participants et/ou l'association. Les participants sont dans l'obligation d'éviter tout comportement pouvant nuire à l'image des participants et/ou de l'association « Balouo Salo ». Toute violation de ces principes sera traitée par les autorités compétentes.

3. Clauses d'exclusion

Les projets suivants sont exclus du concours « Kaira Loro » :

3.1. Les projets présentés dans d'autres langues que l'anglais.

3.2. Les projets contenant des marques d'identification des participants.

3.3. Les projets incomplets ou non conformes. Un seul dossier nommé de manière non conforme aux indications de l'annonce du concours est une cause d'exclusion du projet présenté.

3.4. Les projets téléchargés après les délais indiqués dans l'annonce du concours.

3.5. Les projets présentés par une équipe dont aucun des membres n'avait entre 18 et 35 ans au moment de l'inscription.

3.6. Les projets diffusés avant la publication de la liste des gagnants.

3.7. Les projets considérés comme ne reposant pas sur la seule ingéniosité des participants.

3.8. Les projets qui violent l'une des règles et des conditions listées dans l'annonce du concours.

4. Frais d'inscription

4.1. Des frais d'inscription sont demandés pour chaque projet.

4.2. Il est possible de proposer plus d'un projet : un chef d'équipe différent doit être désigné pour chaque projet présenté.

4.3. Compte tenu du caractère humanitaire de cette initiative et du

fait que les frais d'inscription sont entièrement reversés à l'association « Balouo Salo », les frais d'inscription sont non remboursables, quel que soit le résultat du concours.

4.4. Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.

5. Participants au concours et présélection

5.1. Les organisateurs peuvent modifier les délais du concours pour veiller à ce que ce dernier se déroule dans de bonnes, ou de meilleures, conditions.

5.2. L'association « Balouo Salo » ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du serveur. Les participants sont donc invités à s'inscrire et à télécharger les projets bien avant la fin des délais fixés dans l'annonce du concours.

5.3. Si nécessaire, l'association « Balouo Salo » peut procéder à une présélection des projets en se basant sur deux éléments : premièrement, les critères d'évaluation indiqués dans la section « Critères d'évaluation » de l'annonce du concours ; deuxièmement, le respect de la finalité humanitaire du concours « Kaira Loro » et de l'association « Balouo Salo ». Cette présélection sera effectuée par les membres de l'association « Balouo Salo » elle-même ou par un comité délégué.

6. Le jury

6.1. La décision du jury et de l'association « Balouo Salo » est définitive, il n'y a pas de droit de réclamation.

6.2. Les membres du jury jouent leur rôle en faveur de l'association « Balouo Salo » à titre bénévole au vu de sa vocation humanitaire. L'association « Balouo Salo » entend opérer dans le but de protéger l'image morale et professionnelle de ses membres et des membres du

jury du concours « Kaira Loro ».

7. Récompenses

7.1. Un seul prix est décerné aux gagnants, qu'ils participent de manière individuelle ou en équipe. Les commissions bancaires et les taxes sont incluses dans le prix. En cas de participation en équipe, le prix est remis au chef d'équipe ou au délégué choisi par l'équipe.

7.2. Les gagnants sont tenus de fournir les documents supplémentaires requis pour les besoins des activités de l'association « Balouo Salo ».

7.3. Les projets choisis seront annoncés sur les canaux de communication et dans le livre officiel du concours, et seront publiés dans les différents médias. Les images, les dessins et les textes des projets gagnants seront à la libre disposition de l'association. Les projets gagnants sont donnés à l'association « Balouo Salo » qui, par conséquent, acquiert le droit de les utiliser et de les reproduire sur n'importe quel canal sans limites de moyens, de temps et d'espace.

7.4. Si l'association « Balouo Salo » décide de procéder à la réalisation effective du projet gagnant, l'association sera autorisée à effectuer des changements et des ajustements afin d'améliorer la faisabilité technique et la durabilité économique du projet. L'éventuelle réalisation de ce projet par l'association « Balouo Salo » n'entraînera aucune obligation envers l'équipe gagnante ou des tiers.

7.5. La réalisation du projet gagnant ou d'autres projets récompensés sera communiquée au chef d'équipe de l'équipe gagnante.

7.6. Le droit de paternité du concept architectural est toujours respecté en tant que droit indisponible.

8. La « bourse de stage »

8.1. La durée, les méthodes et la période du « stage » au cabinet d'architecture dépend de la disponibilité de ce dernier. L'entreprise d'accueil peut demander le CV et le portfolio de l'équipe gagnante ainsi qu'un entretien pour vérifier ses compétences académiques et/ou professionnelles. Un entretien sera requis avant de commencer le stage. En cas d'échec à cette étape de sélection, l'association « Balouo Salo » ne sera pas tenue pour responsable.

8.2. Les frais de déplacement sont à la charge des gagnants. La récompense ne peut être remise à une personne ne faisant pas partie de l'équipe du projet.

8.3. Le stage doit être réalisé dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats du concours. Les frais de déplacement sont à la charge du(des) gagnant(s).

9. Propriété intellectuelle

9.1. Les projets soumis doivent être originaux et reposer exclusivement sur l'ingéniosité des participants. Une fois présentés, ils sont considérés comme tels par l'association « Balouo Salo » qui est exonérée de toute responsabilité vis-à-vis de tiers.

9.2. La propriété intellectuelle (se référant exclusivement au concept architectural) de chaque projet récompensé est partagée de manière égale entre tous les membres de l'équipe.

9.3. L'association « Balouo Salo » se réserve le droit d'évaluer et d'exclure tous les projets non conformes en cas d'allégations ou d'accusations de plagiat contre les projets récompensés.

10. Clauses de non-responsabilité

Les organisateurs du concours « Kaira Loro », les membres de l'asso-

ciation « Balouo Salo » et les membres du jury sont exonérés de toute responsabilité dans les cas suivants :

10.1. Utilisation d'informations fausses ou incorrectes par les participants.

10.2. Comportements violents, racistes ou désobligeants de la part des participants envers d'autres participants ou des tiers.

10.3. Violation des clauses Plagiat et/ou Droits d'auteur par les participants.

10.4. Toute action enfreignant le code d'éthique de cette initiative et/ou nuisant à l'image humanitaire de l'association « Balouo Salo », et tout comportement causant des dommages matériels et immatériels aux bénéficiaires des projets humanitaires soutenus par le concours.

10.5. L'association « Balouo Salo » se réserve le droit d'intenter une action en dommages et intérêts devant les autorités compétentes en cas de violation de l'article 10 du présent règlement.

Tous les textes et images de ce document sont protégés par "Copyrights by Balouo Salo" et toute reproduction, permanente ou temporaire, est donc interdite.

CABINETS D'ARCHITECTURE EN JURY

KKAA
KENGO KUMA & ASSOCIATES

EMBT

mca

sbga | BLENGINI
GHIRARDELLI

Ọshinówò
Studio

 TAMassociati

Urko — Ar —
Sánchez chitects

em


 SAAD EL KABBAJ
ARCHITECTE

إدريس كتاني مهندس معماري
DRISS KETTANI ARCHITECTE

MOHAMED
AMINE SIANA
ARCHITECTE


HUMANITARIAN ORGANIZATION
BALOUO SALO

MÉDIAS PARTENAIRES



MÉDIAS PARTENAIRES



world-architects
.com Profiles
of Selected
Architects

e-architect

archiportale®

ARCHITEKTURA

Archetype



A&B
Architektura & Biznes

 **toffu**

MÉDIAS PARTENAIRES



wa wettbewerbe aktuell
Journal for architectural competitions

area





www.kairalooro.com

a Non profit architectural event by



www.balouosalo.com